

Lettre aux Motterains

Lundi 18 janvier 2010

Les récentes et abondantes chutes de neige et les températures négatives ont entraîné des difficultés sur le territoire de notre commune, comme sur l'ensemble de l'agglomération chambérienne.

Il nous paraît utile de vous apporter des précisions sur la gestion de cette situation exceptionnelle et répondre ainsi à vos légitimes interrogations.

• Des conditions hivernales exceptionnelles

Des chutes de neige à répétition, aggravées par des températures négatives sur plusieurs jours avec l'apparition du gel et de pluies verglaçantes, ont eu lieu sur notre département déclenchant, en raison de leur intensité, des périodes de vigilance orange. Des météorologues ont indiqué que nous avons à faire face à une situation de grande vague de froid et de neige que nous n'avions pas connue en Savoie depuis 1987. Chacun connaît les nombreuses conséquences de ces événements :

- arrêt momentané des transports en commun,
- retard des trains,
- accidents de circulation,
- blocage des aéroports, et notamment celui de Chambéry,
- difficultés d'approvisionnement pour les magasins alimentaires.

Cette situation a été aggravée par la pénurie de sel sur l'ensemble de la région.

Pendant les bulletins de vigilance orange, les autorités chargées de la sécurité ont rappelé que les déplacements devaient être limités au strict minimum et que les propriétaires de véhicules devaient utiliser des équipements spécifiques aux conditions hivernales.

• Quels moyens pour faire face à cette situation exceptionnelle ?

Avant même les premiers bulletins d'alerte, le personnel et les moyens techniques ont été déployés dans le cadre du plan neige en vigueur sur notre Commune depuis plusieurs années.

Ainsi, 15 personnes et 6 engins ont été mobilisés pour parcourir les 63 kms de voiries communales dès 4 heures du matin, week-end compris.

En revanche, il revient au Département d'assurer les portions hors agglomération des routes départementales et à Chambéry métropole de déneiger les pistes cyclables.

Parallèlement, le déneigement des trottoirs est à la charge des riverains qui doivent débayer le trottoir au droit de leur façade et la Commune n'a pas non plus à intervenir sur les parties privatives des copropriétés.

• Comment et quand la Ville se procure-t-elle du sel de déneigement ?

Dès la fin novembre, la ville s'est procurée un stock de 25 tonnes de sel, renouvelé en totalité le 28 décembre. Confronté aux très fortes chutes de neige du 4 janvier, notre stock a été rapidement épuisé.

La Commune a eu des difficultés pour renouveler son stock tant auprès de son fournisseur que du Conseil Général qui a gardé le peu de sel disponible pour les axes stratégiques pour la desserte du Département. En raison d'un niveau exceptionnel de la demande résultant de la situation d'intempéries généralisées sur une bonne partie de la France, les Salins du Midi n'ont pas été en mesure d'assurer le renouvellement normal de ses stocks.

C'est pourquoi, du fait des restrictions de circulation et des priorités de répartition du sel entre les différentes régions, nous n'avons été livrés que lundi 11 janvier après-midi et aussitôt les équipes des agents techniques se sont relayées pour répartir le sel.

Jeudi 14 janvier, le Département a pu mettre 5 tonnes de sel à disposition de la Ville et nous avons poursuivi le déneigement, en incorporant au sel des gravillons afin de couvrir l'ensemble du territoire de notre commune.

Pour l'avenir, nous maintiendrons, en fonction des bulletins météorologiques, nos agents en astreinte comme cela a été fait pendant les week-ends précédents afin qu'ils puissent intervenir au plus tôt après les épisodes neigeux.

Nous expérimenterons de manière plus régulière le mélange de sel et de gravillons et nous veillerons également, comme cela a été le cas encore ce lundi 18 janvier par une réunion avec les responsables du Conseil Général, à sécuriser notre approvisionnement en sel.

Voici les principales informations que nous tenions à vous apporter par le biais de cette *Lettre aux Motterains*.

Les Services municipaux et les élus restent à votre écoute et disponibles afin de prendre en compte vos propositions sur ce sujet comme sur tout autre dossier d'intérêt communal.

Luc Berthoud



Maire de La Motte-Servolex

Hôtel de Ville

B.P. 43 - 73292 La Motte-Servolex Cedex

Téléphone 04 79 65 17 70 - Télécopie 04 79 65 04 66

www.mairie-lamotteservolex.fr

courriel : ville@mairie-lamotteservolex.fr